

Le GNIS décide de modifier sa gouvernance

Lors d'un entretien avec le ministre de l'Agriculture, Didier GUILLAUME, fin mars, le président du GNIS, François DESPREZ, qui était accompagné du vice-président du GNIS, Pierre PAGES et de la directrice générale, Catherine DAGORN, a informé le ministre de la décision récente du Conseil d'Administration du GNIS de modifier sa gouvernance.

L'axe 1 du plan de filière décline en effet un certain nombre d'actions pour mieux répondre aux attentes des citoyens, des consommateurs et des clients. Dans ce cadre, il a notamment été décidé la création d'un Comité des enjeux sociétaux pour instaurer un dialogue permanent et structuré avec la société civile. Il propose également d'intégrer des organisations et des fédérations professionnelles jusque-là non présentes directement au sein de l'interprofession.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'Administration du GNIS a exprimé sa volonté d'ouvrir ses instances à l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier non seulement le règlement intérieur mais aussi le décret du GNIS dans la perspective du nouveau mandat débutant en 2020.

Il était donc important d'en informer le ministre de l'Agriculture, qui a accueilli favorablement cette évolution et fait part au président du GNIS de la disponibilité de ses services en vue de la modification de ce décret.

Pour François DESPREZ, si la représentativité du GNIS, en termes strictement juridiques est incontestable, comme l'a plusieurs fois rappelé le Conseil d'Etat, cette ouverture ne pourra qu'enrichir les débats au sein de l'interprofession, et donc la qualité des réponses à l'ensemble des défis auxquels est confrontée la filière des semences et des plants.

Contacts presse :

Catherine DAGORN – Directrice générale
01 42 33 76 90 – catherine.dagorn@gnis.fr

Rosine DEPOIX - Chargée de mission médias
01 42 33 88 29 – 06 66 46 74 70 – rosine.depoix@gnis.fr